



Annulation voyage et billet d'avion par Internet

Par Visiteur

Bonjour,
j'ai acheté un billet d'avion pour la thailande Samedi dernier dans une agence de voyage(date de départ le 28 décembre). Pour des raisons personnelles je désir annuler mon voyage. J'ai souscrit une assurance annulation qui ne couvre que les cas de forces majeurs. Ai je droit tout au délai de rétractation de 7 jours pour annuler mon voyage?

Par Visiteur

Bonjour madame.

Le délai de rétractation ne s'applique pas en matière de voyage. Vous ne pouvez donc pas vous rétracter et bénéficiez du délai de 7 jours.

Bien cordialement.